



Madame la Ministre,

Votre DRH a notifié jeudi dernier, juste avant de quitter ses fonctions, une mesure de suspension conservatoire dans l'attente d'une procédure disciplinaire à un inspecteur du travail stagiaire. Peu après, notre collègue a adressé un SMS d'adieu à une autre stagiaire de la promotion et a coupé toute communication.

Le secrétaire du CHSCTM, informé, a immédiatement saisi l'ensemble de vos services, sans retour !

Ce sont des collègues de sa promotion, sous le choc et dans une angoisse extrême, qui ont entrepris de lancer des recherches, alerté sa DDETS d'affectation et les services de police. Notre collègue a finalement été retrouvé alors qu'il se trouvait sur un échafaudage, pris en charge par les pompiers, et transféré à l'hôpital.

Ce même collègue avait dû quelques semaines auparavant être évacué de l'INTEFP par les pompiers après avoir été interpellé par le directeur de l'Institut, alors qu'il se trouvait pourtant en arrêt de travail. L'administration ne pouvait donc ignorer qu'il se trouvait déjà en situation de fragilité. Elle a pourtant choisi de mettre en œuvre une mesure brutale d'éviction des services, inédite s'agissant d'un agent en formation, et sans rapport aucun avec les faits qui semblent lui être reprochés.

Une autre procédure disciplinaire est par ailleurs engagée à l'encontre d'un autre inspecteur du travail stagiaire de cette même promotion.

En début d'année, c'est une collègue de l'Unité Départementale de Paris qui tentait de mettre fin à ses jours, peu après un entretien avec sa hiérarchie qu'elle avait sollicité pour appeler au secours et qui s'est retourné contre elle.

Nous sommes en colère Mme la Ministre, une colère profonde et qu'il vous faut entendre au moment où vous vous apprêtez à quitter ce Ministère. Jusqu'où faudra-t-il aller pour que vous-même et votre encadrement preniez la mesure des risques psychosociaux, de la souffrance au travail dans nos services exsangues ?

S'agissant plus particulièrement de l'INTEFP, le mal-être généralisé qui y règne n'est pas dû, comme semble le croire la direction de l'Institut, la DRH et la DGT, aux traits de caractères des élèves et stagiaires qui s'y succèdent mais à l'organisation même de l'institut et de la formation initiale, comme l'a mis en évidence le rapport d'enquête du CHSCT Ministériel. Force est de constater que la DRH et la direction de l'Institut n'en ont tenu aucun compte et ont choisi la fuite en avant disciplinaire afin de « cornaquer » - pour reprendre l'expression d'un précédent directeur des études – nos collègues en formation. C'est évidemment une impasse, qui peut s'avérer dramatique.

Nous vous demandons donc, Madame La Ministre, l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre nos collègues inspecteurs du travail stagiaires, et l'ouverture de réelles discussions avec les organisations syndicales sur les risques psychosociaux à l'INTEFP et l'organisation de la formation initiale – discussions que nous avons sollicitées à plusieurs reprises et qui ont été jusqu'alors refusées par votre DRH.

Dans l'attente, nous vous adressons nos salutations syndicales.